



Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1 1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

28.829

Date du contrôle: Agent-visiteur: Date d'émission:

23/08/2023Simon LemaitreV1 23/08/2023 15:44:48Lieu du contrôle:Type de contrôle:Prochaine visite avant le:

Rue du Marais 128 La Louvière 7110 Visite périodique (Livre 1 6.5) 23/08/2024

Testeur d'installation:

Donneur d'ordre

Nom SOGEBAT

Adresse Rue puissant 201, 6040 Jumet, Belgique Email jean-francois.pisetta@sogebat.be

Données générales

Adresse de l'installation Rue du Marais 128 La Louvière 7110

Type de locaux Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant Rue du Marais 128, 7110 La Louvière, Belgique

Adresse du propriétaire Rue du Marais 128 La Louvière 7110

Installateur

Données du raccordement

GRD Ores Numéro de compteur 4405091

Code EAN

Contrôles

Schémas/plans Liaisons équipotentielles Fondations Installation électrique

NOK NOK avant 81 après 81

Description de l'installation V

Nombre de tableaux 1

Différentiel de tête Autre (voir description de l'installation)

Test BP du DDR NOK ΔIn NOK Contrôle de l'état NOK Matériel fixe NOK Protection contre les contacts directs NOK Protection contre les contacts indirects NOK Protection contre les surintensités NOK Prise de terre **Piquet** Résistance de terre (Ω) 0 Isolement (MΩ)





Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Remarques

- Le bien est meublé au moment du contrôle
- Les schémas électriques sont à joindre au dossier technique de l'installation électrique
- Le contrôle électrique porte uniquement sur les parties visible de l'installation
- L'éclairage n'est pas placé de façon définitive

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION: NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 :C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

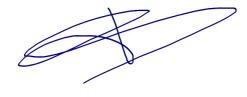




Tableau 1

Liste des infractions





Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

LISTE GES HITTGEHOLIS

Absence de la prise de terre: à réaliser conformément aux prescriptions.

Les schémas unifilaires et/ou d'implantations de l'installation sont à réaliser ou à compléter.

Réaliser le repérage du coffret.

Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manque ou n'est que difficilement ou pas du tout accessible.

Le tableau n'est pas pourvu d'une paroi arrière et/ou d'une porte.

Les pièces nues sous tension et accessibles ne sont pas protégées correctement.

Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.

Une protection contre les surintensités doit être prévue à l'origine du câble d'alimentation des coffrets secondaires, installés à plus de 3m de distance du tableau de répartition principal.

Les règles de l'art ne sont pas appliquées (voir des normes et directives du fabricant) - peigne coffret

Les câbles du type cote à cote (VTLmB), méplat sous gaine de PVC (LMVVR), COAX, VVT, H05VVF, H07RN-F et R2V (NF) sont interdits et doivent être remplacés par des câbles du type XVB. (Cave)

La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie.

Le conducteur de protection est à distribuer à travers toute l'installation.

Tous les interrupteurs, socles de prises, etc. doivent être munis de caches de protection nécessaires.

Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés selon les règles de l'art.

Les conducteurs sont à isoler à leurs extrémités.

Page: 3/3